



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/AC.25/W.86
26 mai 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

MAI 31 1966

UNISA COLLECTION

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

NOTE DATEE DU 23 MAI 1966, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE
CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE PAR LE REPRESENTANT
D'ISRAEL

Le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine et a l'honneur d'accuser réception de sa note datée du 16 mai 1966, ainsi que de l'exemplaire joint à cette note du document distribué le même jour sous la cote A/AC.25/W.85.

Les "Observations et commentaires des pays d'accueil au sujet du document de travail rédigé par l'expert foncier de la Commission" contiennent un certain nombre d'affirmations sans fondement et outrepassent, à certains égards, les pouvoirs de la Commission et les attributions de l'expert foncier.

Le représentant permanent se réserve le droit de faire, le moment venu, des observations détaillées sur le document de travail rédigé par l'expert foncier et, au besoin, sur les observations et commentaires des pays d'accueil.

Le Gouvernement israélien a précisé sa position à l'égard de la question des indemnités en général, et il fait toutes réserves sur ce point.

Il est demandé que le texte de la présente note soit distribué comme document de l'Organisation.
